



**Olympiades
québécoises**
**des métiers et des
technologies**

GUIDE DE PARTICIPATION 2023

À L'INTENTION DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Mise à jour le 31 août 2022

**www.
olympiades
metiers.
quebec**



Introduction

Ce guide expose la démarche à suivre pour qu'un centre de formation inscrive une candidate ou un candidat aux Olympiades québécoises des métiers et des technologies.

Le personnel de Compétences Québec se fera un plaisir de vous apporter des éclaircissements sur toutes les facettes des Olympiades. Le numéro pour nous joindre est le 418 646-3534 ou par courriel à olympiades@competencesquebec.com .

Nous vous invitons à lire et à diffuser l'information contenue dans le présent document.

Pour les habitués des Olympiades québécoises, nous vous invitons fortement à lire le présent document qui contient la procédure de réservation des postes de travail.

De plus, vous pouvez visiter notre site Web à l'adresse suivante:

www.olympiadesmetiers.quebec



1. Réservation des postes de travail

Voici la démarche à suivre afin de réserver des postes de travail aux Olympiades québécoises des métiers et des technologies.

La réservation des postes de travail se divise en deux étapes qui se déroulent comme suit.

Étape 1: (fin-septembre au 21 octobre 2022)

À la mi-septembre, chaque centre de formation professionnelle souhaitant présenter une candidate ou un candidat dans une discipline à la finale québécoise, est invité à formuler une demande de réservation pour un poste de travail dans cette discipline. Les centres de formation ont jusqu'au 21 octobre 2022 pour faire parvenir leurs demandes. Celles-ci doivent être acheminées via la répondante ou le répondant régional ou, à défaut d'en avoir un, directement à Compétences Québec.

Le seul moyen de faire parvenir les réservations de postes de travail à Compétences Québec est par courriel à l'adresse suivante : olympiades@competencesquebec.com.

Compétences Québec prend alors acte des demandes et détermine s'il doit y avoir une sélection régionale.

Une sélection régionale est habituellement déclenchée si le nombre de demandes dépasse la capacité d'organisation de Compétences Québec (normalement 12 postes de travail par discipline).

Si des sélections régionales sont nécessaires dans une discipline, c'est qu'il y aura un nombre de postes de travail disponibles inférieur à la demande régionale dans ladite discipline et Compétences Québec communiquera l'information aux régions concernées. Il revient alors aux centres de formation professionnelle d'une même région de s'entendre entre eux pour convenir des règles de sélection.

À la fin de cette étape, Compétences Québec fait parvenir une facture à chaque répondante ou répondant régional ou, à défaut d'en avoir un, à chaque centre de formation afin de confirmer la réservation des postes de travail. Cette facture comprend un dépôt non remboursable ni transférable de 350 \$ par poste réservé. Ce dépôt est crédité lors de l'inscription du candidat ou de la candidate qui est au coût de 250 \$.



Étape 2 : (31 octobre au 10 novembre 2022)

Au terme de l'étape 1, dans chaque discipline où le nombre de réservations est faible, particulièrement les programmes offerts à peu d'endroits, Compétences Québec peut procéder à une offre additionnelle de postes de travail ou annuler le concours. La décision est communiquée à l'ensemble des centres de formation concernés.

Advenant le cas d'une offre additionnelle, les centres ont jusqu'au 10 novembre 2022 pour répondre aux offres.

Compétences Québec procède alors à l'attribution des postes de travail additionnels et les résultats sont communiqués aux centres. Une facture est acheminée à chaque centre concerné et comprend un dépôt non remboursable ni transférable de 350 \$ par poste obtenu lors de l'étape 2. Ce dépôt est crédité lors de l'inscription du candidat ou de la candidate.

ÉCHÉANCIER	
Fin-septembre 2022 <i>(Début étape 1)</i>	Compétences Québec procède à la cueillette des demandes de réservation des postes de travail via les répondants régionaux ou, à défaut d'en avoir, via les centres.
21 octobre 2022 <i>(Fin étape 1)</i>	Date limite pour retourner les réservations de postes de travail à Compétences Québec.
31 octobre 2022 ou avant <i>(Début 2^e tour)</i>	S'il y a lieu, Compétences Québec retourne une offre additionnelle pour les disciplines où le nombre le justifie (2 ^e tour).
10 novembre 2022 <i>(Fin 2^e tour)</i>	Date limite pour postuler afin d'obtenir des postes additionnels dans les disciplines concernées.
25 novembre 2022 ou avant	Compétences Québec octroie les postes de travail additionnels.
15 mars 2023	Date limite de l'inscription des délégations.



2. Inscription

Nous vous rappelons que les candidates et les candidats que vous inscrirez aux Olympiades québécoises doivent répondre au critère suivant :

Au 1^{er} juin 2022 ou après, être inscrit à temps plein dans un programme de formation reconnu par le ministère de l'Éducation ou le ministère de l'Enseignement supérieur, appartenant à l'ordre d'enseignement et au champ professionnel (secteur de formation) visés par la compétition.

Le répondant régional ou le responsable de chaque centre de formation inscrit via le système en ligne de Compétences Québec:

- Les finalistes;
- Le personnel enseignant;
- Les autres délégués de son centre ou de son centre de services scolaire.

La date limite de l'inscription est le **15 mars 2023**.

Un nouveau système d'inscription sera disponible via l'intranet de notre site Web. Il s'agira de la seule façon de procéder pour l'inscription. De plus, nous vous demanderons d'y téléverser une photo de toutes les candidates et de tous les candidats.

Une facture couvrant les frais d'inscription (250 \$/personne) de la délégation sera alors envoyée tout en tenant compte du dépôt déjà effectué lors de la réservation des postes de travail.

3. Délégation

Au terme du processus de sélection, les centres de formation conviennent des modalités de leur participation comme équipe régionale.



4. Le déroulement général de l'événement

Les 16^{es} Olympiades québécoises des métiers et des technologies auront lieu du 10 au 13 mai 2023, au Centre de foires de Québec.

Le programme type d'une finale québécoise se présente comme suit :

JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4
Cérémonie d'ouverture	1 ^{re} journée des compétitions	2 ^e journée des compétitions	Cérémonie de remise des médailles
Accueil et prise en charge des postes de travail	Ouverture du site au public	Ouverture du site au public	Réunion Olympiades canadiennes (Sur invitation)

5. Les régions Olympiades

Tout au long du présent document, nous vous avons parlé de régions ou de sélections régionales. Vous trouverez donc ci-dessous la liste des régions Olympiades.

N° de région	Nom de la région
01-11	Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
02	Saguenay – Lac-Saint-Jean
03-12	Québec – Chaudière-Appalaches
04-17	Mauricie – Centre-du-Québec
05	Estrie
06	Île-de-Montréal
07	Outaouais
08	Abitibi-Témiscamingue
09	Côte-Nord
10	Nord-du-Québec
13-14-15	Laval-Lanaudière-Laurentides
16	Montréal



6. Les critères d'admission

Il y a lieu de préciser que les critères d'admission ne sont pas uniformes d'une étape à l'autre du concours. Afin d'éviter des déceptions, nous vous conseillons d'en informer clairement les participants, en partageant le tableau suivant, lorsqu'ils s'inscrivent aux compétitions locales. Par exemple, une candidate de 25 ans qui prend part à des Olympiades locales ne peut aspirer à participer aux Olympiades internationales (Mondial des métiers).

Olympiades	Critères d'admission
Locales et régionales	Chaque région peut déterminer ses critères d'admission et ses règlements. Toutefois, la plupart d'entre elles s'alignent sur le modèle proposé par Compétences Québec.
Québécoises	Aucune limite d'âge. Ouvertes à ceux et à celles qui, au 1er juin 2022 ou après, étaient inscrits à temps plein dans un programme de formation reconnu par le ministère de l'Éducation ou le ministère de l'Enseignement supérieur, programme qui appartient à l'ordre d'enseignement et au champ professionnel (secteur de formation) visés par la compétition.
Canadiennes	<p><i>Catégorie secondaire</i> : Avoir 21 ans ou moins l'année de la compétition, et être inscrit dans une école secondaire le 1er juillet 2022 ou après et, être citoyen canadien ou résident permanent.</p> <p><i>Catégorie postsecondaire</i> : Être inscrit dans une école secondaire ou postsecondaire le 1er juillet 2022 ou après, et être citoyen canadien ou résident permanent et ne pas être reconnu compagnon (principalement dans les disciplines liées au domaine de la construction).</p> <p>Note : Il faut toutefois noter que Compétences Québec retiendra, pour les compétitions canadiennes qui conduisent au Mondial des métiers, les meilleurs candidats qui sont nés le 1er janvier 2002 ou après.</p>
Internationales (Mondial des métiers)	Être né le 1 ^{er} janvier 2002 ou après sauf pour Mécatronique, Maintenance d'aéronefs et Services infonuagiques où les candidats doivent être nés le 1er janvier 1999 ou après.